

Recours au Règlement—M. Clark

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre a entendu notre proposition et celle des néo-démocrates. Il sait que ces derniers ne sont pas d'accord avec un aspect fondamental. Les néo-démocrates et les libéraux, encore une fois réunis, semblent disposés à obliger la Chambre des communes à se prononcer sur une question que des tribunaux du Canada ont déclarée illégale.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous ne voulons pas que la Chambre des communes vote sur une question déclarée illégale par la Cour suprême de Terre-Neuve.

Est-il indiqué que le Parlement se prononce sur une question que les tribunaux ont jugée illégale? Voilà qui distingue passablement notre proposition de celle des néo-démocrates. D'après nous, il ne convient pas que le Parlement étudie une question constitutionnelle qu'un tribunal du pays juge être au-delà de la compétence du Parlement. Voilà notre proposition; c'est notre réponse à la proposition du Nouveau parti démocratique.

Pour en revenir à la question que j'ai posée au premier ministre, est-il disposé à accepter par exemple la proposition que je lui ai faite hier et que je réitère aujourd'hui, concernant les éléments dont je vous ai donné la liste, proposition qui nous permettrait de décider de la légalité du projet, d'étudier l'opportunité de tous les amendements importants, d'ajourner immédiatement le débat afin de passer à l'étude des questions importantes pour le Canada, et de veiller à ce que la prochaine constitution du Canada soit conforme à la pratique et au droit constitutionnels du pays? En outre, l'ajournement pourrait constituer pour les premiers ministres provinciaux l'occasion de se concerter pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'en venir à une meilleure entente à propos de la constitution du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ni le chef de l'opposition (M. Clark) ni moi-même n'avons eu l'honneur douteux, peut-être, d'étudier le droit, mais j'aimerais...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Merci beaucoup.

M. Broadbent: Eh bien, je n'ai jamais étudié le droit, madame le Président. Cependant, je tiens à dire très sérieusement au chef de l'opposition que dans mes remarques d'hier, je répondais à des propositions entendues formuler pour la première fois par lui. Il s'agissait de réponses faites ici même à la Chambre immédiatement après avoir entendu ses remarques. Il n'y a eu aucun complot, ni avec des députés de son parti ni avec le parti d'en face.

● (1510)

Cependant, j'aimerais dire, comme il a posé une question en invoquant le Règlement au sujet de notre attitude à l'égard du vote sur les amendements, que j'ai déclaré, au nom de mes collègues, que nous étions pour la tenue d'un vote sur ces amendements. Il s'agit de questions importantes concernant les autochtones du Canada, qui veulent savoir à quoi s'en tenir. Il s'agit également de questions importantes concernant les femmes, qui veulent aussi savoir ce qu'il en est. Il y a des questions dont mon parti essaie de discuter depuis six semaines. Nous aimerions voter sur ces questions. Sans doute l'opposition officielle, qui a proposé un amendement à la Chambre, aimerait que nous votions sur celui-ci; sinon, elle ne l'aurait jamais proposé.

M. Clark: C'était avant la décision de la Cour suprême.

M. Broadbent: J'en arrive maintenant au dernier point de droit. Si je ne m'abuse, nous nous proposons de voter sur les amendements mais de différer le vote sur la résolution finale modifiée, dans le but précis d'examiner la question soulevée par le chef de l'opposition. Selon lui, au point où nous en sommes arrivés—au sens moral du terme...

Une voix: Et le sens légal?

M. Broadbent: ... Nous devrions obtenir l'accord de la Cour suprême pour savoir si la procédure que nous avons choisi de suivre est légale, étant donné que la cour du Manitoba a rendu une décision et celle de Terre-Neuve une autre. Nous avons fait la proposition, même si, à mon avis, ce n'est pas nécessaire aux termes du droit constitutionnel. Par contre, c'est nécessaire sur le plan politique et moral, et c'est là le point soulevé par le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Tout ce que je demande au chef de l'opposition, c'est de faire preuve de logique et de nous laisser voter sur son amendement, ainsi que sur les nôtres...

Des voix: Oh!

M. Broadbent: ... et de réserver le vote final jusqu'à ce que la Cour suprême ait fait connaître sa décision.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition me fait signe d'intervenir. Je vais donner une réponse très claire, madame le Président. J'accepte la proposition du chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition (M. Clark) pourrait-il se lever et nous dire s'il l'accepte, oui ou non? Nous attendons sa réponse.